

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 10 février 2012, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maïresse
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, maïresse.

Mot de bienvenue de la maïresse

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

49-02-2012

1. Administration

- 1.1 Procès-verbaux
 - 1.1.1 Procès-verbal du 20 janvier 2012
 - 1.1.2 Procès-verbal du 26 janvier 2012
- 1.2 Communication
 - 1.2.1 Correspondance
 - 1.2.1.1 Demande de subvention – Faune et flore
 - 1.2.1.2 Appui aux initiatives – PREL
 - 1.2.2 Vallacquois
- 1.3 Affaires juridiques
- 1.4 Règlements municipaux
 - 1.4.1 Règlement de lotissement 368-12-01
 - 1.4.2 Règlement relatif au traitement des élus 415-12-01
 - 1.4.3 Extension de délai

2. Ressources Financières

- 2.1 Rapport des dépenses
- 2.2 Rapport des salaires
- 2.3 Dîner M. Cousineau
- 2.4 Frais de représentation
- 2.5 Cellulaire du directeur du service incendie
- 2.6 Contrat entretien patinoire
- 2.7 Heures surveillant patinoire
- 2.8 Adhésion à Trans-Union
- 2.9 Augmentation de la marge de crédit

3. Ressources Humaines

- 3.1 Embauche animateur «Samedi de bouger»

4. Ressources matérielles et immobilières

- 4.1 Chemin Laurin

SÉANCE ORDINAIRE 10 FÉVRIER 2012

4.2 Acquisition terrain Pavillon Béclair

5. Sécurité publique

5.1 Service incendie

5.1.2 Nomination pompiers

6. Réseau routier, transport

6.1 Chemin Graham

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Étude du potentiel - sable

7.2 Gestion des ordures

7.2.1 Procès-verbal RITL du 30 novembre 2011 et du 25 janvier 2012

7.2.2 Éco-centre – Protocole d’entente

7.3 Dérogations mineures - PIIA

7.3.1 Demande du 106 chemin Laurin

7.3.2 Demande du 135 chemin Charron

7.3.3 Demande du 1954 chemin du Lac-Quenouille

7.3.4 Demande du 338 chemin du Lac-du-Rocher

7.4 Accès aux bateaux – Lac Quenouille

7.5 Système d’épuration des eaux – Port d’Attache

7.6 Pacte rural

7.7 Gestion des cours d’eau

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Calendrier des activités

8.1.2 Activité stretching

8.1.3 Activité au Mont St-Sauveur

8.1.4 Panneau d’activités au Centre culturel et communautaire

8.1.5 Achat d’équipement

8.2 Sentiers pédestres – Laurentides en forme

8.3 Familles et aînés

8.4 Environnement

8.4.1 Procès-verbal CCE du 20 janvier 2012

8.5 Culture

8.5.1 Danse du 10 février 2012

8.5.2 Danse du 13 avril 2012

8.5.3 Danse du 11 mai 2012

8.5.4 Rails pour œuvres d’art

8.5.5 Fête d’hiver 25 février 2012

8.5.6 Comité de la culture

8.5.6.1 Recommandation – création d’un sous-comité

8.5.6.2 Recommandation – exposition des œuvres

8.5.7 Fête des bénévoles

8.5.8 Activité spectacle

8.6 Embellissement

8.7 Bibliothèque

8.7.1 Adoption des paramètres

9. Période de questions

10. Levée de l’Assemblée

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 20 janvier 2012

50-02-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal du 20 janvier 2012 avec les modifications suivantes:

À l’avis de motion du règlement sur la preuve de vidange de fosse septique, remplacer « d’une fosse septique, d’une fosse à rétention ou

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

d'une fosse septique et d'une fosse à rétention » par « d'une fosse septique ou d'une fosse à rétention ».

ADOPTÉE

1.1.2 Procès-verbal du 26 janvier 2012

51-02-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 26 janvier 2012 avec les modifications suivantes:

À la résolution numéro 42-01-2012 remplacer « Budget 2011 » par « Budget 2012 ».

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Demande de subvention – Faune et flore

52-02-2012

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association faune et flore de Val-des-Lacs en date du 25 novembre 2011;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'offrir une aide financière au montant de 200 \$ à l'Association faune et flore.

ADOPTÉE

1.2.1.2 Appui aux initiatives - PREL

53-02-2012

ATTENDU que les entreprises de la région auront de plus en plus besoin d'une main-d'œuvre qualifiée;

ATTENDU que le décrochage scolaire hypothèque l'avenir des jeunes et privera les employeurs de cette main-d'œuvre qualifiée;

ATTENDU que la persévérance scolaire doit être considérée comme un enjeu qui concerne tous les acteurs de la région : écoles, étudiants, parents, associations et employeurs;

ATTENDU que les facteurs de risque propre à l'élève ou à son environnement sont scolaires, familiaux et sociaux;

ATTENDU que l'environnement de l'élève peut contribuer à annuler ou à atténuer les facteurs de risque et par conséquent augmenter les facteurs de protection;

ATTENDU que les aspirations scolaires sont plus élevées chez les garçons des Laurentides qui reconnaissent l'autorité des personnes élues ou de celles qui occupent une fonction importante;

ATTENDU que les filles des Laurentides ayant une faible perception de leur habileté cognitive seront moins susceptibles de pratiquer des activités bénévoles;

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

ATTENDU que les jeunes ayant une faible perception de leur habilité cognitive ont une faible estime de soi globale;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie l'initiative de faire la promotion de la limitation volontaire des heures de travail des jeunes qui n'ont pas complété leurs études secondaires. La Municipalité invite donc les employeurs de la région à afficher dans leur entreprise le certificat qui témoigne de leur volonté de soutenir les jeunes dans leurs efforts de persévérance scolaire. De plus, la Municipalité souscrit à l'idée d'appuyer d'autres initiatives qui vont dans le sens de favoriser la persévérance et la réussite scolaire.

ADOPTÉE

1.2.2 Vallacquois

54-02-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de ratifier la parution de l'édition du mois de février et de prévoir la prochaine parution au mois de mai prochain du bulletin municipal le Vallacquois.

ADOPTÉE

1.3 Affaires juridiques

Aucun sujet sous cette rubrique.

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Règlement de lotissement 368-12-01

Avis de motion

Avis de motion est déposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée afin de modifier le règlement de lotissement dans le but de régir le lotissement lorsque la dimension des terrains ne respecte pas la grille des usages et normes dans le règlement de zonage. De même des dispositions sont prévues afin de prévoir la cession de rues privées à titre gratuit lors de lotissement sur décision du conseil.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ont reçu le projet de ce règlement.

ADOPTÉE

55-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement 368-12-01 modifiant le règlement de lotissement 368-02.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

1.4.2 Règlement relatif au traitement des élus 415-12-01

Avis de motion

Avis de motion est déposé par madame Lise Tremblay, conseillère, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée afin de modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ont reçu le projet de ce règlement.

ADOPTÉE

56-02-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement 415-12-01 modifiant le règlement 415-10 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.

ADOPTÉE

1.4.3 Extension de délai

57-02-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai de six (6) mois pour adopter les règlements en concordance au règlement 256-2011 du schéma d'aménagement à l'égard des tours de télécommunication.

ADOPTÉE

**2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses**

58-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'émission des chèques n°4059 à n°4124 et considérer l'annulation des chèques n°4040, n°4059, n°4060, n°4065, n°4066 et n°4067, pour un montant total de 145 282.80 \$.

ADOPTÉE

2.2 Rapport des salaires

59-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires de janvier 2012 pour un montant de 36 068.15 \$.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

2.3 Dîner M. Cousineau

60-02-2012

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la Gourmandine pour un repas de quatre services pour le dîner du député Cousineau au montant de 325 \$ taxes en sus incluant les frais de livraison ainsi qu'un montant de 60 \$ pour l'achat de vin, le tout en proportion du nombre de convives.

ADOPTÉE

2.4 Frais de représentation

61-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le remboursement des frais de représentation et de déplacement de madame Berthe Bélanger, mairesse pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2011 au montant de 368.41 \$.

ADOPTÉE

2.5 Cellulaire du directeur du service incendie

62-02-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre le remboursement mensuel du cellulaire de monsieur Jonathan Ruffo, directeur du service incendie au montant de 15 \$ par mois.

ADOPTÉE

2.6 Contrat entretien patinoire

63-02-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le contrat d'entretien de la patinoire de monsieur Norman Bédard au montant de 4000 \$.

ADOPTÉE

2.7 Heures surveillant patinoire

64-02-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier quatre (4) heures accumulées à monsieur Norman Bédard, surveillant de la patinoire.

ADOPTÉE

2.8 Adhésion à Trans-Union

65-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de défrayer les frais d'adhésion au service de Trans-Union au montant de 160 \$ pour la recherche de personne dans les dossiers de perception de taxes.

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

ADOPTÉE

2.9 Augmentation de la marge de crédit

66-02-2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas reçu les fonds prévus par le retour de la taxe sur les produits et services (TPS);

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de demander une avance de fonds temporaire au Centre d'aide aux entreprises Desjardins pour un montant de 100 000 \$.

Madame Berthe Bélanger ainsi que monsieur Sylvain Michaudville ou madame Michelle Bélisle, étant autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

3.1 Embauche animateur « Samedi de bouger »

67-02-2012

CONSIDÉRANT la subvention provenant de Laurentides en forme;

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre l'embauche de monsieur Maxence Desroches Beauregard pour l'animation de l'activité « Samedi de bouger » ayant lieu tous les samedis de 10 h à 12 h du 28 janvier 2012 au 26 mai 2012 au taux horaire de 18 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Chemin Laurin

68-02-2012

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'acquérir le lot dont la description suit pour des considérations d'ordre sécuritaire et fonctionnel afin d'établir un aménagement de stationnement et d'un espace public sur un immeuble désigné comme suit :

Un emplacement connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot originaire numéro VINGT A (20A partie) du rang 11 du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, circonscription foncière de Terrebonne;

Borné comme suit :

Vers le nord-ouest par le lot 20A-29; vers le nord par une partie du lot 20A, chemin Laurin; vers le sud-est par une partie du lot 20A, chemin Laurin et par une autre partie du lot 20A; vers l'est par une partie du lot 20A, chemin Laurin; vers le sud-ouest par le lac Quenouille;

Mesurant quarante-quatre mètres et quatre-vingt-trois centièmes (44,83) dans sa ligne nord-ouest; quatre mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (4,99) dans sa ligne nord; sept mètres et trente centièmes (7,30) dans sa première ligne sud-est; treize mètres et vingt-huit centièmes (13,28) et quatre mètres et quatre-vingt-seize centièmes (4,96) dans ses lignes est; trente-cinq mètres et cinquante-huit

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

centièmes (35,58) dans sa deuxième ligne sud-est; vingt-six mètres et six centièmes (26,06) le long de la rive du lac Quenouille. Contenant une superficie de neuf cent-dix-neuf mètres carrés et cinquante-cinq centièmes (919,55). Mesure du système international.

L'angle Est de ladite partie est situé à une distance de dix mètres et soixante et onze centièmes (10.71) au sud-ouest de l'angle ouest du lot 20A-27. Mesure du système international.

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE l'immeuble décrit aux présentes soit exproprié pour un usage municipal;

QUE Me Rino Soucy, de la firme Dunton, Rainville, avocats soit mandaté pour représenter la Municipalité dans toutes procédures pour réaliser la présente;

QUE la firme d'Évaluation André Charbonneau et associés soit mandatée afin de procéder à l'estimation de la valeur pour fins d'expropriation;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE

4.2 Acquisition terrain Pavillon Bélair

69-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer Me Sylvie Plourde, notaire pour préparer le contrat de cession par la Fabrique de Sainte-Agathe-des-Monts à la Municipalité de Val-des-Lacs aux frais de la Municipalité.

ADOPTÉE

5. Sécurité publique

5.1 Service incendie

5.1.1 Nomination pompiers

70-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Serge Calvé, capitaine ainsi que monsieur Daniel Plamondon, lieutenant du service incendie.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport

6.1 Chemin Graham

71-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'installation de bacs à ordures de 1100 litres et de recyclage au coin des chemins Graham et Lac-Quenouille.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Étude du potentiel - sable

72-02-2012

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater l'entreprise POLY-GÉO INC. pour effectuer la photo-interprétation, l'analyse des données, de cartographie et de rédaction de rapport pour les secteurs potentiel à l'exploitation d'une sablière sur le territoire de Val-des-Lacs selon l'offre de service de monsieur Richard Lévesque, géomorphologue pour un budget estimé de 5000 \$.

ADOPTÉE

7.2 Gestion des ordures

7.2.1 Procès-verbal RITL du 30 novembre et du 25 janvier 2012

73-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal du 30 novembre 2011 et du 25 janvier 2012 de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs.

ADOPTÉE

7.2.2 Éco-centre – Protocole d'entente

74-02-2012

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement 219-2007, abrogeant le Règlement 205-2005, la MRC des Laurentides a déclaré compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides ainsi que toutes les municipalités qui la composent se sont engagées, par la signature d'une charte, à réduire la quantité de déchets actuellement enfouis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides désire offrir à l'ensemble de sa population des services de récupération via différents modèles d'écocentre pour détourner de l'enfouissement certaines matières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles (ci-après « comité PGMR ») de la MRC des Laurentides après analyse de différents scénarios;

CONSIDÉRANT QUE le site de la municipalité de Val-des-Lacs a été retenu comme écocentre municipal;

CONSIDÉRANT QUE le transfert de la logistique des conteneurs et de la disposition des matières provenant des écocentres municipaux fut confiée à la RIDR par le conseil des maires aux termes de la résolution 2011.10.5324 lors de sa séance du 20 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pieds de certains écocentres municipaux s'achève et qu'il est opportun de définir, avec la RIDR ainsi qu'avec les municipalités concernées, les responsabilités de chacun dans le cadre des opérations et de la gestion de ces écocentres;

SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent sur le cadre présenté relativement aux rôles et responsabilités de chacun;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à la signature du protocole d'entente entre la MRC des Laurentides, la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge et la Municipalité de Val-des-Lacs.

Madame Berthe Bélanger, mairesse et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général sont autorisés à signer tous documents nécessaires pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

7.3 Dérogations mineures - PIIA

7.3.1 Demande du 106 chemin Laurin

75-02-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure, datée du 19 janvier 2012 a été déposée par Anne Hamelin et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 86 préparé par Sébastien Généreux daté du 17 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 1.51 m en marge de recul latérale et l'implantation d'une remise à 0.82 m en marge de recule latérale alors que l'article 40 du règlement 367-02 prescrit que la marge de recul latérale est la marge minimum prescrite pour la zone soit 2 m pour un bâtiment principal et que l'article 58 du règlement 367-02 prescrit que la marge de recul latérale pour un bâtiment accessoire est de 1 mètre si le mur ne compte aucune ouverture;

CONSIDÉRANT que l'article 40 du règlement 367-02 prescrit que la marge de recul latérale est la marge minimum prescrite pour la zone soit 2 m pour un bâtiment principal et que l'article 58 du règlement 367-02 prescrit que la marge de recul latérale pour un bâtiment accessoire est de 1 mètre si le mur ne compte aucune ouverture ;

CONSIDÉRANT que conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 1.51 m en marge de recul latérale et l'implantation d'une remise à 0.82 m en marge de recul latérale constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire compte tenu que la remise et

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

le bâtiment principal existe avec ces dimensions actuelles depuis plus de 20 ans ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.3.2 Demande du 135 chemin Charron

76-02-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande accompagnée de documents préparés par Martine Lapicerella a été déposée le 27 janvier 2012;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une terrasse et d'un caveau à légumes au 135 ch. Charron ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif en urbanisme estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.3.3 Demande du 1954 chemin du Lac-Quenouille

77-02-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande accompagnée de documents préparés par Robert Couvrette a été déposée le 23 janvier 2012;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'un abri à bois attenant au garage situé au 1954 ch. du Lac-Quenouille;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif en urbanisme estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

7.3.4 Demande du 338 chemin du Lac-du-Rocher

78-02-2012

CONSIDÉRANT QU'une demande accompagnée de documents préparés par Jean-Pierre Cyr a été déposée au mois de janvier 2012;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'agrandissement du bâtiment principal au 338 ch. du Lac-du-Rocher ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif en urbanisme estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à la majorité, madame Lise Tremblay n'exerçant pas son droit de vote par conflit d'intérêt, d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.4 Accès aux bateaux – Lac Quenouille

79-02-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de transmettre une correspondance à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à la Municipalité de Lac-Supérieur à l'effet que le conseil municipal demande à être consulté relativement à toutes requêtes concernant les débarcadères situés au lac Quenouille.

ADOPTÉE

7.5 Système d'épuration des eaux – Port d'Attache

80-02-2012

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du développement résidentiel «DTN Immobilier Inc – Port d'Attache entend installer un système d'épuration des eaux communs aux résidence du projet domiciliaire.

COMPTE TENU des précisions obtenues par un représentant de la firme Axxor, ingénieurs concernant la technologie utilisée.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a soumis la possibilité de transférer la gestion du réseau de traitement des eaux usées.

CONSDÉRANT QUE la Municipalité appliquera le principe d'utilisateur payeur pour faire la gestion de ce réseau;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité :

- 1) D'informer le promoteur que la Municipalité de Val-des-Lacs est favorable à continuer ses démarches dans le but d'évaluer la cession du réseau de traitement des eaux usées.

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

- 2) De communiquer avec Me Rino Soucy, avocat afin d'établir les exigences légales à cette cession
- 3) De communiquer avec un ingénieur afin d'obtenir une offre de service pour le suivi de l'implantation du réseau;
- 4) De déterminer le nom des propriétaires actuelles sur les terres du développement domiciliaire visé.
- 5) D'établir un estimée budgétaire pour la gestion de ce réseau.

ADOPTÉE

7.6 Pacte rural

81-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une demande au pacte rural afin de mettre aux normes des édifices publics le deuxième étage du Pavillon Bélair afin de permettre une résidence d'artiste ainsi qu'un ou des locaux pour les groupes communautaires comme une radio communautaire.

Que la mairesse, madame Berthe Bélanger, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

7.7 Gestion des cours d'eau

Cette rubrique est reportée.

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Calendrier des activités

82-02-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le calendrier des activités printanières 2012.

ADOPTÉE

8.1.2 Activité conditionnement doux (stretching)

83-02-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Conditionnement doux (stretching) » pour une période de 10 semaines à partir du 10 février 2012, décrite au rapport d'activités ADM-100-2 pour un budget total de 400 \$.

ADOPTÉE

8.1.3 Activité au Mont St-Sauveur

84-02-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Sortie de ski » du 18

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

février 2012, décrite au rapport d'activités ADM-100-2 pour un budget total de 475 \$.

ADOPTÉE

8.1.4 Panneau d'activités au Centre culturel et communautaire

85-02-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'achat d'un panneau promotionnel des activités de loisirs ayant lieu au centre culturel et communautaire décrite au rapport d'activités ADM-100-2 pour un budget total de 170 \$.

ADOPTÉE

8.1.5 Achat d'équipement

86-02-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'équipement selon la politique de projet (Act.-L001 et Act.-L 007) pour un budget de 270\$.

ADOPTÉE

8.2 Sentier pédestre – Laurentides en forme

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.3 Familles et aînés

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.4 Environnement

87-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal du comité consultatif sur l'environnement du 20 janvier dernier.

ADOPTÉE

8.5 Culture

8.5.1 Danse du 10 février 2012

88-02-2012

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Danse en ligne et sociale » du 10 février 2012, décrite au rapport d'activités ADM-100-2 pour un budget total de 700 \$.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

8.5.2 Danse du 13 avril 2012

Cette rubrique est reportée.

8.5.3 Danse du 11 mai 2012

Cette rubrique est reportée.

8.5.4 Rails pour œuvres d'art

89-02-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'achat de rails et de câbles pour l'installation des œuvres d'art au Pavillon Bélair et à l'hôtel de ville décrite au rapport d'activités ADM-100-2 pour un budget total de 1 030 \$.

ADOPTÉE

8.5.5 Fête d'hiver 25 février 2012

90-02-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Fête d'hiver » du 25 février 2012, décrite au rapport d'activités ADM-100-2 pour un budget total de 1 410 \$ avec la modification suivante :

Les activités ayant lieu au Mont-Tremblant seront remplacées par des activités à Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

8.5.6 Comité de la culture

8.5.6.1 Recommandation – création d'un sous-comité

91-02-2012

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la culture lors de la réunion du 20 janvier dernier ;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la création d'un sous-comité de travail pour actualiser la politique culturelle de la municipalité composé de Berthe Bélanger, mairesse, Sylvain Michaudville, directeur général ou Stéphanie Russell, adjointe, Jean Ouimet, intervenant loisirs-culture et des membres suivants :

Suzanne Cloutier
Ghislaine Poitras

ADOPTÉE

8.5.6.2 Recommandation – exposition des œuvres

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE
10 FÉVRIER 2012**

8.5.7 Fête des bénévoles

92-02-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de permettre la tenue de la fête des bénévoles le 21 avril prochain au centre culturel et communautaire.

ADOPTÉE

8.5.8 Activité spectacle

93-02-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Spectacle de variété » du 24 mars 2012, décrite au rapport d'activités ADM-100-2 pour un budget total de 5 500 \$.

ADOPTÉE

8.6 Embellissement

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.7 Bibliothèque

8.7.1 Adoption des paramètres

94-02-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le sommaire des paramètres de la bibliothèque à titre de politique.

ADOPTÉE

Période de questions

Levée de l'assemblée

95-02-2012

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 19 h 50.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Berthe Bélanger,
maïresse**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**